

« Avis de conclusion d'un contrat d'occupation du domaine privé de la Commune d'Aubagne :

Par convention d'occupation signée le 2 décembre 2022, transmise au contrôle de légalité le 8 décembre 2022, la Commune d'Aubagne a mis à disposition de la société CBBP, un terrain lui appartenant cadastré section DH 525 d'une superficie de 189 508 m².

La mise à disposition est consentie pour une durée de 3 ans moyennant une redevance d'occupation forfaitaire de 180 000€.

Le contrat est librement consultable en Mairie annexe, 1^{er} étage, 7 boulevard Jean Jaurès, 13400 AUBAGNE, sur demande préalable adressée à Mme LAZZARO (emilie.lazzaro@aubagne.fr) qui arrêtera une date de consultation en concertation avec le demandeur. »